



L'intercommunalité de Grand Cahors

a obtenu le titre Intercommunalité amie des enfants d'UNICEF France pour le mandat 2020/2026.

Dans le plein respect des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, notre intercommunalité s'engage à :

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité.
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire.
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.
- Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Cette charte a été signée

Le 8 novembre 2021

pour l'intercommunalité par



pour UNICEF France par

**UNICEF**

Comité de Toulouse

5, rue Eugène Delacroix

31000 TOULOUSE

Tel. 05 61 00 03 21 Fax 05 61 00 07 50